

**Prendre connaissance de l'article 7.1.9P du Règlement sportif particulier relatif aux ouvreur.**

Les ouvreur seront autorisés pour les seuls équipages engagés au Championnat.

Ces équipages devront s'engager auprès de l'organisateur en remplissant la Fiche Ouvreur ci-après, à remettre avec l'engagement au Rallye.

**Les conducteur et passager des véhicules ouvreur devront être titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (pratiquant ou encadrement) qu'ils auront sur eux ainsi qu'une pièce d'identité et le permis de conduire.** Les véhicules utilisés par les ouvreur seront identifiés comme prévu à l'article 7.1.9 du règlement du CFR 2023. Un kit complet sera remis lors des vérifications administratives.

Cette identification donnera lieu à un droit de 250 Euro perçu par l'organisateur. En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé. Les ouvreur sont placés sous l'autorité de la Direction de Course. Pour rappel, seules deux personnes sont autorisées à bord de ces véhicules. Ils devront se présenter au plus tard 1h30 avant le départ de la 1<sup>ère</sup> voiture de course dans l'ES.

Ces véhicules ne sont pas assurés par l'organisateur (article 2.1.2 du Règlement standard des Rallyes).

**Un seul véhicule « Ouvreur » par voiture de course est accepté.**

**Ces véhicules « Ouvreur » doivent être couverts par leur propre assurance et chaque concurrent est responsable sportivement de son ouvreur.**

**Dans le cas d'un arrêt sur une ES, justifié par un incident technique ou toute raison incombant à cet ouvreur, il lui est interdit de reprendre sa progression avant le passage de la voiture balai.**

	Concurrent	Conducteur	Copilote
Nom			
Prénom			
Adresse domicile			
Code postal			
Ville			
Portable			
Email			
Adresse rallye			
Permis de conduire			
Délivré le, par			
Licence N°			
Catégorie			
Code ASA			

**VOITURE "OUVREUR"**

Marque	
Immatriculation	
Couleur	

Fait à .....

**Signature:**

Concurrent

Conducteur ouvreure

Copilote ouvreure

*Fiche à joindre avec le bulletin d'engagement*

Réservé à l'Organisation